

## Protection sociale de l'entrepreneur et de son conjoint

### Qui est concerné ?

Cette formation est ouverte à toute personne porteuse d'un projet de création d'entreprise ou tout.e dirigeant.e souhaitant développer son activité.

### Déroulé & Méthodes Pédagogiques

- **Durée de la formation** : 2 jours (14 heures)
- **Pré-requis** : Aucun
- **Méthodes pédagogiques** : Approche participative, mises en situation pratique
- **Méthode d'évaluation** : Quiz final
- **Capacité** : 5 à 10 candidats maximum
- **Clôture des inscriptions** : 20 jours avant le début de la formation.
- **Coût** : 490€/Jour
- **Lieu** : **APSIÉ** La Défense (accès PMR) ou distanciel

### Objectifs

- ↳ Comprendre et maîtriser sa protection sociale
- ↳ Appréhender les principes de base du régime obligatoire et complémentaire
- ↳ Connaître les possibilités de couverture en fonction de son statut
- ↳ Anticiper les difficultés financières liées à un problème de santé
- ↳ Appréhender le statut de son conjoint

**Possibilité de prise en charge jusqu'à 100 %**

**Par votre Fonds d'Assurance Formation  
ou via le CPF.**

**Contact : [formation@apsie.org](mailto:formation@apsie.org)**

**01 46 67 14 18**

### Programme

#### ↳ Protection sociale du chef d'entreprise

- L'organisation de la protection sociale obligatoire des indépendants :
  - Les démarches liées au changement de statut social
  - Vos droits en termes de prestations familiales et prestations maladie
- Préparer sa retraite :
  - Le fonctionnement de la retraite obligatoire
  - Prévoir une retraite facultative
- Le calcul des cotisations sociales obligatoires :
  - Les bases de calcul des cotisations sociales
  - L'échéancier des cotisations sociales
  - Les exonérations de charges sociales
- La complémentaire santé :
  - L'intérêt d'une complémentaire santé et d'une protection arrêt de travail
  - Les différents modes de management
  - Les obligations de l'employeur
  - Le statut du conjoint

#### ↳ Entrepreneurs, les risques que vous devez d'assurer

- Les risques auxquels l'entreprise est exposée :
  - Les risques de responsabilité
  - La Responsabilité Civile Professionnelle
  - Les risques de dommage aux biens (*vol, incendie, bris de matériels...*)
  - La couverture des pertes d'exploitation,
  - Les assurances de véhicule
  - L'incapacité temporaire ou définitive d'un homme clé
  - Les obligations de prévoyance prévues
- Risques auxquels le dirigeant est exposé :
  - La maladie, l'accident du dirigeant
  - La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux
  - La protection juridique du dirigeant
  - La perte d'emploi du dirigeant
  - Le décès d'un associé